

Directives pour les membres de la SNEB

SOCIETE NAUTIQUE
ETOILE BIENNE



Généralités	3
Utilisation des infrastructures	3
Utilisation du matériel	3
Sorties	4
Compétition	5
Courses longues distances	5
Sécurité et météo	6
Approbation de la directive	11



1. Généralités

La présente directive est applicable par toute personne pratiquant l'aviron au sein de la Société Nautique Etoile Bienne (SNEB). Toutes les désignations de personnes sont faites à la forme masculine et se rapportent aux rameuses et rameurs sans distinction de sexe.

2. Utilisation des infrastructures

Pour profiter pleinement de l'infrastructure de la SNEB, le comité invite ses membres à respecter les points suivants :

- La société n'est pas responsable des objets disparus ou volés
- Il est strictement interdit de fumer dans le Clubhouse
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool en-dessous de l'âge légal dans le clubhouse
- Tous les membres sont tenus de contrôler à la fin de chaque activité au garage, que les portes et les fenêtres soient fermées, le matériel nettoyé et rangé ainsi que les lumières non-automatiques éteintes
- Les hangars sont à utiliser avec soin en respectant l'ordre et la propreté
- Le nettoyage des garages, des vestiaires, des sanitaires et de la grande salle est effectué par une personne en concertation avec le comité
- Il est interdit de laisser traîner toutes affaires dans le club, y compris dans les vestiaires. Celles-ci seront évacuées après un délai raisonnable. Sont exclus les gilets de sauvetage rangés sur le support prévu à cet effet
- Les éventuels dégâts sont à annoncer immédiatement au responsable du matériel par courriel (materiel@sneb.ch)
- Les vélos ne doivent pas être entreposés dans les hangars

Remise du badge d'accès aux hangars

Un badge d'accès est remis par un membre du comité contre signature et un dépôt de 30.-.

3. Utilisation du matériel

Catégories de rameurs

Les membres sont répartis en deux catégories selon leur niveau. Ces catégories déterminent qui a le droit d'utiliser quel bateau ou quel type de bateau. La liste est affichée à côté de l'ordinateur de bord et doit être respectée.

Rameurs verts

Sont rameurs verts les personnes qui ne réunissent pas (pas encore) les conditions pour être rameur jaune. En font notamment partie les personnes débutantes et celles n'ayant pas encore acquis suffisamment d'expérience dans la pratique de l'aviron.

Les rameurs verts ont notamment le droit d'utiliser les yolettes et certains doubles. D'autres bateaux peuvent être utilisés en présence d'un rameur jaune. Les rameurs verts n'ont pas le droit de ramer en rivière sans la présence d'un rameur jaune.

Rameurs jaunes

Sont rameurs jaunes les personnes qui ont acquis une expérience suffisante de l'aviron et sont en mesure d'encadrer des rameurs qui ont moins d'expérience. Afin d'être rameur jaune, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Pratique régulière de l'aviron : expérience avec tous types de bateaux, bonne technique
- Maniement correct des bateaux/du matériel
- Bonnes connaissances du lac, de la météo et de la sécurité
- Test Gold Pass réussi. Afin de pouvoir se présenter au test, il faut avoir parcouru au moins 1000km à l'aviron, dont au moins 200km depuis le début de l'année pendant laquelle a lieu le Gold Pass

Les rameurs jaunes ont le droit d'utiliser tous les bateaux, à l'exception (s'ils ne sont pas compétiteurs) des bateaux de compétition et des bateaux privés ne leur appartenant pas.

Au sein du club, les rameurs jaunes **jouent un rôle important**. En tant que rameurs expérimentés, ils n'hésitent pas à aider des rameurs moins aguerris en répondant à leurs questions ou en leur donnant des conseils. De plus, le comité peut leur demander d'encadrer les sessions régulières d'avironnez-vous ou d'épauler les moniteurs lors d'initiations ou de cours débutants.

Les rameurs jaunes sont autorisés à proposer une initiation gratuite à leur famille ou proche. Il doit être capable de gérer seul l'évènement (max 4 personnes) Le membre demande l'autorisation au comité.

Si il faut un moniteur ou 2 bateaux, le comité prendra position pour facturer ou non l'initiation.

Bateaux

- Les rameurs sont tenus de contribuer à l'entretien du matériel. La révision des bateaux et des rames se fait sous les ordres du responsable du matériel avec l'aide de tous
- Chaque rameur est responsable du bateau utilisé. Lors de dégâts éventuels, il est impératif d'informer rapidement le responsable du matériel par le biais du livre de bord électronique
- L'utilisation des bateaux est réglementée par un code de couleurs. Veuillez observer la liste correspondante affichée au club

Bateau à moteur (Zodiac)

Seules les personnes autorisées par un membre du comité sont habilitées à utiliser le zodiac.

Avant toute utilisation, quelques points sont à observer :

- Contrôler le gonflage des boudins (la pompe se trouve dans le sac à effets)
- Contrôler le niveau d'essence
- Contrôler avant chaque sortie le matériel obligatoire tel qu'écope, fanion, corne

de brume, ancre, cordage, gilet(s) de sauvetage. Fermer le bouchon de purge à l'arrière sous le moteur

- Le permis de navigation se trouve dans le sac à effets
- Lors du rangement du zodiac dans le hangar, il faut le nettoyer, ouvrir le bouchon de purge et vider l'eau éventuellement entrée, contrôler le niveau d'essence, éventuellement faire le plein et signaler tous dégâts au responsable du matériel par courriel (materiel@sneb.ch)

4. Sorties

Livre de bord

Avant chaque sortie, le nom de l'embarcation, les noms des rameurs et l'heure de départ doit être saisie dans le livre de bord électronique. Au retour, la destination, les kilomètres parcourus et l'heure d'arrivée sont à ajouter avant de terminer la sortie sur le logiciel ad hoc.

Sorties

Chaque rameur est responsable de sa propre sécurité lors des sorties. La distance de la sortie doit être adaptée au niveau des rameurs. La personne occupant la nage donne les ordres à ses coéquipiers pour la préparation du bateau, la mise à l'eau, l'embarquement, la sortie du bateau de l'eau et le nettoyage du matériel utilisé. Tous dégâts aux bateaux doivent être signalés au responsable du matériel par le biais du livre de bord électronique.

Sorties hivernales

Selon la Société Suisse de Sauvetage, le corps plongé dans une eau à +8° se refroidit en 12 minutes. Une baignade en hiver amène en peu de temps déjà des crampes musculaires, une diminution de la capacité de nager voire un arrêt cardiaque !

Recommandations pour les sorties hivernales:

- Ramer si possible dans des bateaux d'équipe (4-/x/yolette)
- Seuls les rameurs expérimentés s'aventurent en hiver sur l'eau en skiff
- Porter un gilet de sauvetage en cas de

sortie sur petits bateaux (1x – 2-/x)

- Sorties sur petits bateaux seulement en groupe et accompagnées par un bateau à moteur
- Ne pas s'éloigner du rivage
- Porter assez d'habits (en plusieurs couches)
- Contrôler l'équipement du bateau avant la sortie (en particulier les tolets, dames de nage et les souliers (avec la courroie de sécurité)
- Ne sortir sur l'eau que si les conditions atmosphériques sont favorables et sûres pour toute la durée de la sortie
- Prendre avec soi, dans un sachet étanche, un téléphone portable (avec le numéro d'appel de la police du lac 032 346 88 61)

Sorties de nuit

Les sorties de nuit sont en principe interdites. Restent réservés les cas où des membres le demandent expressément au comité, lequel se prononcera. De toute manière, les exigences minimales sont les suivantes :

- Bateau équipé d'un éclairage visible à 360°
- Matériel de sauvetage complet (y compris gilets)
- Chaque rameur est équipé d'une lampe frontale
- Les rameurs portent des habits clairs et/ou réfléchissants
- Au moins un téléphone portable dans un sac étanche
- Navigation en groupe s'il y plusieurs bateaux et près du bord
- Uniquement bateau avec barreur

5. Compétition

- Le rameur qui désire participer à des régates doit se soumettre à un entraînement régulier et suivre les règles d'entraînement émises par l'entraîneur et le responsable aviron. Tout compétiteur ne respectant pas les règles peut être exclu de l'équipe de compétition.

- La SNEB est propriétaire de tous les prix gagnés lors des régates.
- Le matériel d'aviron est mis à disposition par le club, tout autre matériel personnel est à la charge du rameur (combinaison du club, licence, etc.).
- Le transport du matériel d'aviron sur les champs de régates est à la charge du club.
- Le déplacement des rameurs, la finance d'inscription aux régates, l'hébergement et les repas lors des régates sont à la charge des compétiteurs.

Toutefois, le club est disposé à prendre en charge une partie des frais en fonction du budget annuel et les heures de bénévolat fournies par le compétiteur (réduction bénévolat uniquement pour les juniors).

Une facture sera établie et un décompte final sera soumis au compétiteur en fin de saison.

- Les entraînements étant subventionnés par Jeunesse et Sport (de 11 à 20 ans), nous informons par la présente les participants ou leurs représentants légaux des éléments suivants: la saisie des données personnelles et des données portant sur les cours ou les camps J+S dans le système d'information national pour le sport (BDNS); le traitement des données dans la BDNS et la communication des données en vertu de l'art. 11 de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport (LSISp)

6. Courses longues distances

- La SNEB est propriétaire de tous les prix gagnés lors des courses
- Le matériel d'aviron est mis à disposition par le club, tout autre matériel personnel est à la charge du rameur (licence si nécessaire,etc.)
- Le transport du matériel d'aviron sur les champs de régates est à la charge du club

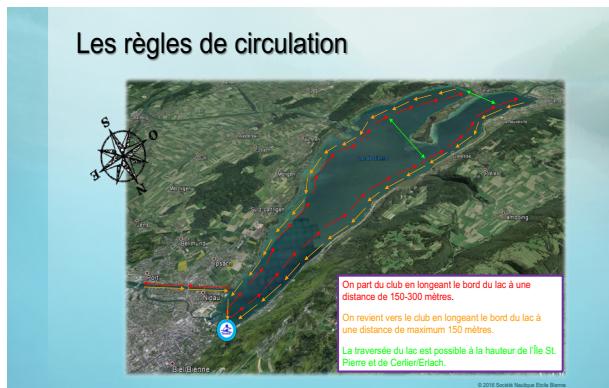
- Le déplacement des rameurs, l'inscription aux régates, l'hébergement et les repas lors des régates est à la charge des compétiteurs. Toutefois le club est disposé à prendre en charge une partie des frais en fonction du budget du sport et loisirs

7. Sécurité et météo

Règles de circulation et de conduite sur le lac

Principe de base

Pour s'éloigner du garage, la distance par rapport à la rive doit être au minimum 150 mètres. Pour revenir au garage, on ramera au maximum à 100 mètres de la rive (attention au Seeclub et autres usagers).



Gilet de sauvetage

La pratique de l'aviron est réglementée par l'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ONI). Chaque membre de la SNEB pratiquant l'aviron acquiert à ses frais un gilet de sauvetage personnel. Les gilets de sauvetage portant l'inscription « SNEB » sont réservés exclusivement aux cours d'aviron et aux invités.



Sur la base de l'Ordonnance sur la navigation intérieure (ONI), le comité fixe les règles suivantes :

A) Obligation de porter le gilet dès que l'un des cas suivants s'applique

- On sort de la zone riveraine des 300m (traversée du lac)
- On sort en eau courante (Thièle, Aar)
- La température de l'eau est égale ou inférieure à 10 degrés

B) Obligation d'emporter le gilet dans le bateau

- Dans tous les autres cas

Dispositions spéciales :

- Les juniors accompagnés par un canot à moteur n'ont pas l'obligation de porter le gilet
- Les participants aux cours débutants doivent porter le gilet pendant toutes les sessions de cours

Aar et Thièle

La circulation en rivière s'effectue comme sur la route, soit à droite dans le sens de marche. Le tableau ci-dessous permet de déterminer qui a le droit de ramer sur l'Aar ou la Thièle :

Types de rameur	Accès à l'Aar et la Thièle
Rameurs jaunes	oui
Juniors (compétition)	oui
Rameurs verts	non sans accompagnement

Quand le débit est égal ou supérieur à 400 m³/s (mètres cubes par secondes), il est interdit de circuler sur l'Aar en bateaux d'aviron! Lien sur internet : http://www.hydrodaten.admin.ch/fr/2029.html#aktuelle_daten

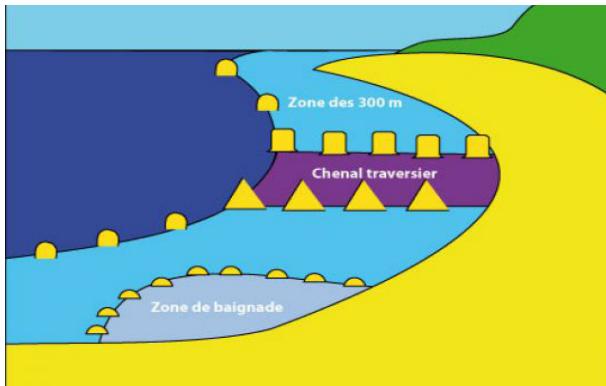
Pour éviter de se rapprocher trop près de l'écluse, il est impératif de faire demi-tour juste au dernier pont avant la Thièle. Lors de sorties traversant l'écluse, il faut suivre de près la rive sud-ouest de l'Aar. Avant la sortie, il faut impérativement se renseigner auprès du garde de l'écluse pour demander le passage.

Priorités

- Bateaux prioritaires (ballon vert) (p. ex. bateaux de ligne)
- Bateaux à marchandises
- Bateaux de pêche professionnelle (ballon jaune)
- Bateaux à voile (y compris Optimist qui virent très vite !)
- Bateaux à rames (p. ex. stand-up paddle, bateau d'aviron ou canoë)
- Bateaux à moteur, y compris les pêcheurs à la traîne (distance de sécurité de 50 m) qui ne rentrent pas dans la catégorie du chiffre 2.
- Planches à voile et kitesurfs



Signalisation sur le plan d'eau



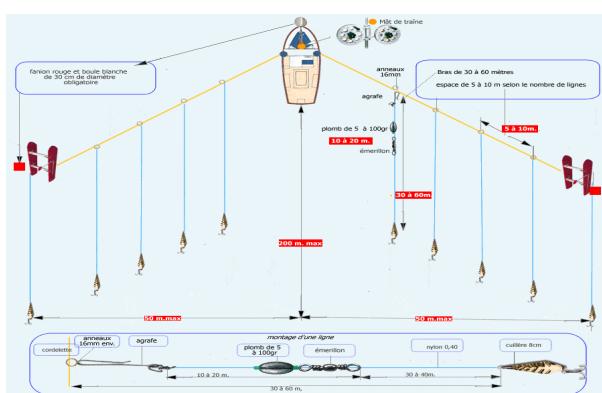
Bouées jaunes

Zone réservée à la baignade, Accès interdit



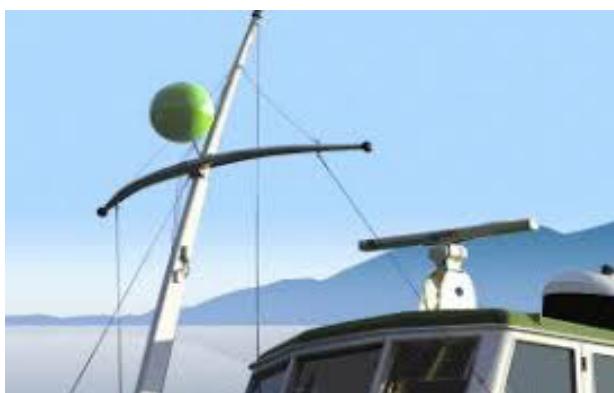
Signal rouge-blanc-rouge

Accès interdit



Boule blanche ou jaune sur un bateau

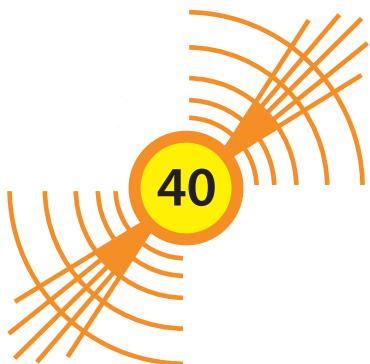
Pêche à la traîne (blanc), pêcheur professionnel (jaune), passer au minimum à 50 mètres, manœuvre difficilement



Boule verte sur un bateau

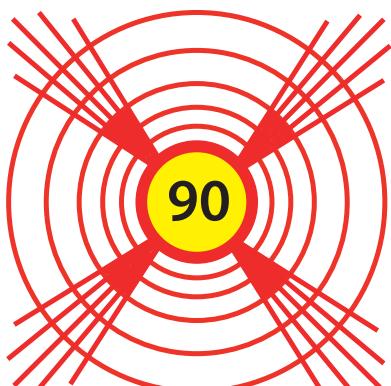
Bateau de ligne, il a la priorité dans tous les cas

Signaux d'avis de tempête



Avis de fort vent

A 40 tours/minutes, ne pas s'éloigner du garage (max. Alfermée). Respectivement faire demi-tour et se diriger vers le garage lorsque le phare s'enclenche en cours de sortie.



Avis de tempête

A 90 tours/minutes, il ne faut pas sortir. Si vous êtes déjà sur le lac, il faut rejoindre immédiatement le prochain port et se mettre à l'abri.



Plongeurs

Attention aux plongeurs, particulièrement au large de la gare de Tüscherz! Lorsque le pavillon bleu et blanc (plongeurs) est visible, ne pas passer à moins de 50 mètres de la rive ou du bateau qui porte le pavillon.

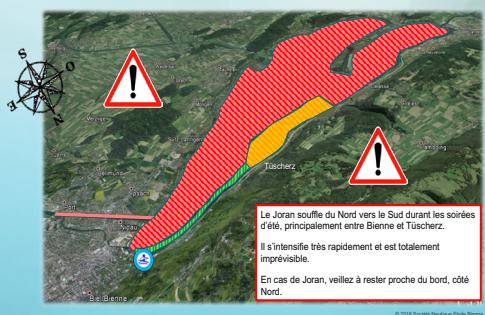


Danger sur le lac après de fortes pluies

Lors de fortes pluies ou tempêtes il faut s'attendre à des troncs d'arbres sur tout le lac, spécialement à la hauteur de Hagney.

Les vents

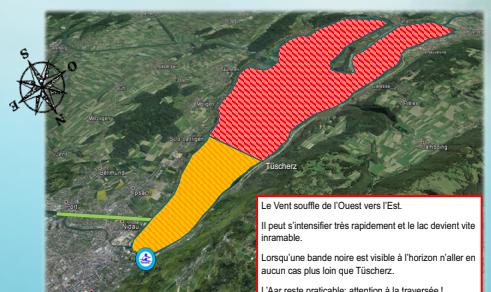
Le Joran



Le joran

Le joran est un vent thermique du nord parfois très violent qui souffle au couche du soleil en été. Si le joran se lève en cours de sortie, il vaut mieux être au nord du lac, car au sud, il balaie tout ! Si vous êtes au nord, rentrez en suivant de près la rive (moins de vent).

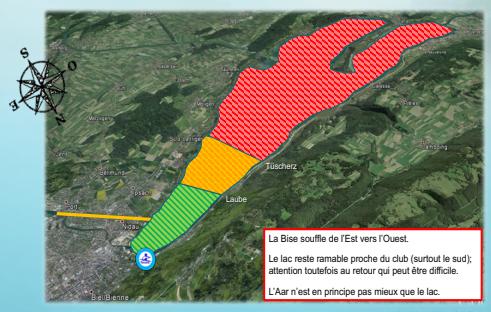
Le Vent



Le vent

Le vent est un régime ouest-sud-ouest. Il provoque de grandes vagues. Souvent le lac est impraticable. Lorsque le vent se lève en cours de sortie, il faut rentrer rapidement. Il est parfois précédé de vagues arrondies régulières alors que le vent n'est pas encore sensible.

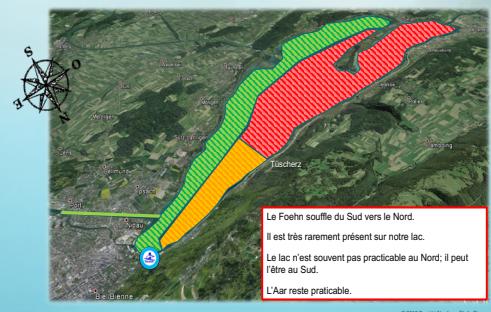
La Bise



La bise

La bise est un vent qui souffle le jour, elle tombe en général au couchant. Lorsque la bise souffle, il est rare que le joran se lève. De par leur orientation à la bise, le nord du lac ainsi que l'Aar deviennent impraticables, mais le sud reste en principe ramable.

Le Foehn



Le foehn

Le foehn souffle du Sud au Nord et est très rare dans notre région.

Vérifier, si possible, l'application météo de votre téléphone portable afin de savoir si des orages ou des vents sont actifs derrière l'horizon visible. La prudence est de rigueur à toutes les heures de la journée.

8. Approbation de la directive

La présente directive contribue au bon fonctionnement de la société et doit être appliquée par tous ses membres. La présente directive a été approuvée par le comité de la SNEB lors de sa séance du 6 mai 2019.

Pour le comité,
La présidente

